

Le 11 janvier 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 janvier 2011 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dufresne, maire suppléant.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du Conseil.

SM-005-01-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-006-01-11

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT : ADJUDICATION D'UNE
ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 297-00-20010-E et 298-00-2010-E, la Ville de Saint-Marc-des-Carières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 janvier 2011, au montant de 5 120 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Marc-des-Carières a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.1740	278 000	1.60	2012	3.36983
		288 000	2.00	2013	
		299 000	2.50	2014	
		311 000	2.75	2015	
		3 944 000	3.00	2016	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98.2010	278 000	1.50	2012	3.39932
		288 000	2.00	2013	
		299 000	2.35	2014	
		311 000	2.75	2015	
		3 944 000	3.05	2016	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98.3070	278 000	1.60	2012	3.41515
		288 000	2.00	2013	
		299 000	2.35	2014	
		311 000	2.70	2015	
		3 944 000	3.10	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avéré la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 120 000 \$ de la Ville de Saint-Marc-des-Carières soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

SM-007-01-11

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT : RÉOLUTION DE
CONCORDANCE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-

Marc-des-Carières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 120 000,\$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
297-00-2010-E	1 834 300
298-00-2010-E	3 285 700

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 120 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 25 janvier 2011.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf 1075, boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et le directeur général/greffier-trésorier. La Ville de Saint-Marc-des-Carières, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

SM-008-01-11

RÈGLEMENT D'EMPRUNT : RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 120 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 297-00-20010-E et 298-00-2010-E, la Ville de Saint-Marc-des-Carières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 297-00-20010-E et 298-00-2010-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-009-01-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Marc Dufresne, maire suppléant

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Marc Dufresne, maire suppléant